



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 72832

## Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions de certains syndicats relatives aux difficultés constantes rencontrées par nombre d'artisans, commerçants, professions libérales et chefs de petites et moyennes entreprises avec les organismes bancaires. Actuellement, lorsqu'une entreprise est placée en redressement judiciaire puis en poursuite d'activité, le chef d'entreprise peut être poursuivi à titre personnel pour ses dettes sociales et les dettes pour lesquelles il s'est porté caution. Face à cette situation, il est proposé de contraindre les assurés sociaux et les bénéficiaires de caution à suspendre leurs poursuites dès lors que ces mêmes cautions auront été intégrées au plan d'apurement du passif. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si une évolution des textes dans ce sens est envisageable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Ménard](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72832

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2005, page 8303